

République Française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE MIRABEAU

**Extrait du Procès Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal
du mercredi 08 avril 2026**

Le huit avril deux mille vingt-six à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Hugo DECROIX, Maire.

Etaient présents: Hugo DECROIX, Noël BARATHON, Karine DEBRAY, Christian FLAMARION, Albert PATISSON, Albert NALIN, Serge ISNARD, Nicole CHAMPSAUR, Marie-Françoise DOMENGE, Béatrice GIRAUD, Jérôme MARTINEZ, Magali JEANNET, Jérémy CHIAPELLO

Absents: Cécile DUBAR, Julie MAZAN

Absents excusés:

Représentés :

D_019_2026

OBJET : Montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

Le Maire,

Expose à l'assemblée que le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité (RODP) pour l'année 2026 a été revalorisé par rapport à 2025, soit 245 € pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Explique :

-Que le calcul de la redevance prend en compte le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur à compter du 1er janvier 2026, soit 534 habitants ;

-Et que le montant de la redevance tient compte d'un taux de revalorisation égal à 59.83 % par rapport aux valeurs mentionnées au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002.

Oui cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

par vote :

pour:13

contre:0

Abstention:0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Hugo DECROIX

